

Bobigny, 3 mars 2023

A l'occasion du Salon de l'agriculture, la MSA réaffirme son implication dans l'aide aux aidants en présentant son service Bulle d'Air, en annonçant le lancement de son nouvel appel à projets pour accompagner la création de nouveaux services de répits aux aidants sur les territoires.

La Caisse centrale de la MSA a lancé ce mardi son nouvel appel à projets « Objectif Bulles 4 » sur la période 2023-2025, qui poursuit l'essaimage de nouveaux services de répit à domicile de type Bulle d'air sur de nouveaux territoires. Celui-ci comprend l'accompagnement de 7 nouveaux services Bulle d'Air et l'intégration sur la période 2023-2025 de 5 structures déjà créées et s'inscrivant dans une trajectoire de labellisation Bulle d'Air.

Par ailleurs, à cette occasion, la MSA propose aux entreprises de développer leur politique en direction de leurs salariés aidants en intégrant le service Bulle d'Air dans leur offre.

Le service Bulle d'Air est un service innovant de répit à domicile ou « relayage », qui permet à l'aidant de prendre, en fonction de ses besoins, une après-midi, une soirée, une nuit, une journée, un week-end ou une semaine de répit de manière régulière ou ponctuelle. Il a été créé en 2021 à l'initiative de la MSA Alpes du Nord. Depuis, 15 services Bulle d'Air ont vu le jour, couvrant une vingtaine de départements dans toute la France avec le soutien de l'Alliance professionnelle retraite.

« Au travers de Bulle d'Air, la MSA réaffirme son implication dans la stratégie nationale d'aide aux aidants actuellement portée par le Gouvernement » rappelle Christian Schneider, président de Bulle d'Air.

Aujourd'hui, 20% des salariés français – soit plus de 5 millions au total – sont impactés par la perte d'autonomie d'un proche et contraints de l'assister au quotidien. Alors que plus que 60% des aidants exercent une activité professionnelle, cela a des conséquences sur leur activité. Les salariés aidants sont amenés à s'absenter, à prendre un congé pour s'occuper de leur proche, à aménager leurs horaires de travail. La nécessité de proposer des temps de répit s'est imposée comme réponse indispensable dans le soutien aux aidants.

Contact presse :

Steven BOLOKO – boloko.steven@ccmsa.msa.fr – 07 61 55 99 46

Françoise LESSIEUX – lessieux.francoise@ccmsa.msa.fr – 07 60 07 73 04